

**Réponse du Conseil administratif au postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et Mme Brigitte Polonovski, accepté par le Conseil municipal le 10 mai 1995, intitulé: «Vers un parlement transfrontalier».**

*TEXTE DU POSTULAT*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'associer aux études du Conseil d'Etat concernant la constitution d'un parlement régional transfrontalier;
- à soutenir les efforts du Conseil d'Etat dans ce sens;
- à veiller à une juste représentation de la Ville de Genève au sein de ce parlement régional transfrontalier;
- à tenir informé régulièrement, soit aussi souvent qu'il est utile, mais au moins semestriellement, le Conseil municipal de l'avancement du projet de parlement régional transfrontalier.

*REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La problématique soulevée par le présent postulat, à savoir la mise en place d'une structure permettant de gérer l'organisation du territoire au-delà des limites du canton, est prise en compte dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le Conseil administratif aura l'occasion, cette année encore, d'informer le Conseil municipal sur les dispositions qui sont envisagées dans le cadre de ce projet pour assurer la gouvernance de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

Le 25 avril 2007.